

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

DOUZIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE DES PECHEES

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 17-21 novembre 1980)

LA FORMATION DE KIRIBATI A LA PECHE DANS LA REPUBLIQUE

1. Objectifs nationaux dans le domaine de la pêche

1.1 L'industrie de la pêche de la République de Kiribati sera le nerf de l'économie nationale et le gouvernement accorde la plus haute priorité à son développement. Les objectifs qu'il s'est fixés sont esposés dans le Plan national de développement (voir section 3, objectifs généraux. Ils consistent à :

- 1.1.1 assurer l'indépendance économique du pays après l'épuisement des gisements de phosphate de Banaba
- 1.1.2 promouvoir le développement des secteurs de l'économie tant nouveaux qu'existants, fondés sur l'ensemble des ressources, dont celles de la mer
- 1.1.3 encourager les investissements étrangers dans les entreprises de Kiribati.

2. Programme de développement des pêches

2.1 Ce programme comporte sur trois grands volets :

- a) pêche commerciale des thonidés
- b) petite pêche
- c) aquaculture

2.2 Pêche commerciale des thonidés

Les thonidés sont les poissons les plus abondants de la région et sont, de ce fait, d'une importance primordiale. Le gouvernement envisage une exploitation progressive. Il est partisan d'entreprises en association permettant d'accélérer le processus de mise en valeur en ayant recours aux compétences en matière de gestion, de commercialisation et d'exploitation d'une entreprise de pêche et de transformation des thonidés déjà solidement établie. Parallèlement, il est prévu de créer une société de pêche d'état pour développer les compétences locales. Au cours des 5 à 10 prochaines années, la flottille de pêche devrait être portée de 2 à 8 canneurs dont l'équipage serait composé, pour l'essentiel, de ressortissants kiribatien. Elle sera probablement complétée par des senneurs et palangriers.

2.3 Développement de la petite pêche

La petite pêche revêt une grande importance car c'est une source non seulement de protéines animales, mais aussi de revenus pour les îles éloignées. Le programme de vulgarisation devrait encourager les pêcheurs à former de petits groupements qui pratiquent la pêche collectivement et non individuellement, ces groupements pouvant par la suite se rassembler au sein d'une coopérative de pêche dans chaque île.

En même temps, un organisme de commercialisation devra assurer l'écoulement des prises et des excédents locaux vers le marché urbain de Tarawa Sud.

2.4 Développement de l'aquaculture

L'aquaculture doit jouer deux rôles essentiels : fournir des appâts aux canneurs et nourrir la population. Elle exigera la mise en place de vastes centres d'élevage, destinés surtout à produire des poissons d'appâts, mais aussi, dans une moindre mesure, des poissons pour la consommation humaine; cette deuxième fonction entraînera l'installation de bassins de production plus petits dans les îles éloignées.

3. Besoins en matière de formation

3.1 D'une façon générale, il est nécessaire d'assurer la formation de responsables des pêches et de pêcheurs.

3.2 La formation des premiers est indispensable à tous les niveaux de l'auxiliaire jusqu'au sommet de la hiérarchie. L'enseignement de la théorie est certes indispensable, mais une large place doit être faite à la pratique. En effet, les diplômés sont généralement envoyés sur le terrain, en particulier s'ils s'occupent de vulgarisation, et ils auront beaucoup de difficulté à faire accepter un programme quelconque par les pêcheurs locaux s'ils n'ont ni les connaissances de base ni l'expérience des techniques de pêche.

3.3 Niveau de formation des auxiliaires du service des pêches, premier échelon dans l'administration des pêches à Kiribati : Certificat d'études plus travaux pratiques dans les domaines suivants : océanographie élémentaire, technologie des engins de pêche, manipulation des prises, biologie et gestion des pêches, navigation et matelotage, techniques et bâtiments de pêche, aquaculture, statistiques, coopératives; enfin connaissances générales dans le domaine de la pêche.

3.4 Niveau de formation des assistants aux pêches :

Diplôme en pêche tropicale ou dans une discipline voisine telle que sciences de la pêche, biologie marine, sciences générales, zoologie marine, ou encore certificat approprié d'aptitude à la pêche, accompagné de cinq ans d'expérience au moins dans l'industrie.

3.5 Mêmes diplômes, avec au moins deux années d'expérience sur le terrain et, de préférence, un diplôme universitaire.

3.6 C'est dans le domaine de la pêche commerciale, en particulier celle des thonidés, qu'une formation structurée s'impose. A Kiribati, même dans la marine marchande, il n'y a pas assez d'officiers de pont ni d'officiers mécaniciens. L'un des grands problèmes de cette industrie naissante tient au fait qu'il n'y a pas de corps d'officiers navigants. En outre, il n'existe pas dans la région du Pacifique de certificat d'aptitude délivré spécifiquement à des pêcheurs, de sorte que l'on est tenu de compter sur les candidats titulaires d'un diplôme de la marine marchande qui ne présente pas un grand intérêt pour l'industrie de la pêche. Il serait donc nécessaire de créer une école de navigation reconnue dans l'ensemble de la région où des pêcheurs pourraient acquérir les compétences nécessaires. Le programme de l'Office du commerce pourrait servir de modèle pour créer un certificat d'aptitude à la pêche qui réponde aux besoins de la région.

3.7 En ce qui concerne la petite pêche, il conviendrait de donner une formation spécialisée à un ou deux pêcheurs choisis dans chaque pays qui, à leur tour, formeraient leurs compatriotes.

3.8 Il faudrait étudier avec une attention particulière les moyens d'intéresser des agents des pêches ou des pêcheurs qui ont quitté l'école très jeunes pour différentes raisons. Certains d'entre eux sont manifestement aptes à recevoir une formation complémentaire, souvent théorique, dont ils ont besoin pour pouvoir ensuite suivre des cours de promotion professionnelle.

4. Situation actuelle

4.1 Les agents des pêches suivent actuellement des cours à l'Université du Pacifique Sud, à l'Institut de technologie de Fidji, à l'Université de Wellington et à Nelson Polytechnic dans des disciplines qui vont du diplôme de pêche tropicale au certificat de second capitaine.

4.2 Le taux de réussite est généralement élevé. Pour ce qui est de l'intérêt des cours en regard des besoins de la région, tous les candidats ont élargi le champ de leur expérience et gagné une plus grande assurance. De ce point de vue, les résultats sont excellents. Mais les stagiaires se plaignent en général de l'insuffisance des travaux pratiques, en particulier dans le domaine de la pêche à la canne.

4.3 Sur le plan national, il existe un programme de formation complet à l'intention des auxiliaires du service des pêches, qui comprend toutes les disciplines énumérées au paragraphe 3.3. Ce programme, qui met l'accent sur le côté pratique de la pêche, connaît un très grand succès. Il est proposé de créer un cours préparatoire à la pêche commerciale en profitant de l'Ecole de formation marine actuelle. La formation spécialisée assurée dans le cadre du projet CPS de développement de la pêche profonde est aussi des plus utiles.

5. Cours de pêche existant actuellement dans la région

5.1 Les cours actuellement dispensés dans la région sont-ils à même de satisfaire les besoins des différents pays ? Avant de répondre à cette question, il faudrait se demander quels sont ces besoins. Si les pays de la région ont pour objectif commun de développer leurs propres pêcheries, la façon dont ils pensent y parvenir est souvent très différente. Il est donc difficile de créer un seul enseignement qui réponde bien aux exigences de chaque pays. Une des solutions qui s'offrent serait de laisser à chaque pays le soin d'organiser ses propres cours qui correspondent exactement à ses besoins. Or, c'est là chose irréalisable dans la majorité des petits pays.

Il appartient donc aux nations qui ont les moyens de gérer des établissements pédagogiques et techniques de répondre aux besoins de formation de la région. Il importe de rappeler que de tels établissements doivent tenir compte, au moment de l'organisation des cours, des conditions propres à chacun des pays de la région et s'efforcent, non pas de suivre des modèles préconçus, mais de faire preuve de souplesse. Dans certains domaines, tels que la pêche commerciale des thonidés, on peut organiser un enseignement satisfaisant. On peut citer en exemple le cours de pêche commerciale de l'Institut Technique d'Honiara où les enseignants sont eux-mêmes des pêcheurs. Le principe d'un enseignement dispensé par ceux qui ont une expérience pratique du métier est important dans le domaine des pêches, en particulier dans la région du Pacifique.

6. Cours de pêche du Nelson Polytechnic

6.1 Les deux premiers stagiaires de cette école qui sont rentrés à Kiribati n'ont pas encore achevé leur formation d'assistants. Ils ont visiblement gagné beaucoup d'assurance à la suite de leur séjour à l'étranger, dans un environnement technique différent.

6.2 Les disciplines étudiées sont nombreuses et intéressantes. L'accent devrait être porté sur les techniques de pêche pouvant être pratiquées dans la région océanienne. La partie du cours consacrée aux engins de pêche est particulièrement utile, mais les stagiaires pensent qu'il faudrait consacrer un peu plus de temps à l'utilisation du filet. A la suite d'une avarie sur le navire de pêche, le temps d'apprentissage en mer a été malencontreusement réduit à moins de quatre semaines; cette période est de toute façon considérée comme trop courte et devrait être portée à six semaines. Il est aussi proposé que le stage de mytiliculture soit rendu facultatif pour les participants des pays qui ne la pratiqueront probablement pas.

6.3 Tous les participants ont largement bénéficié de ce cours et recommandent qu'il soit maintenu.
